



**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DE MEINIER
du 13 mars 2025**

Présents

Exécutif	MM.	Alain Corthay	maire
		Marc Jaquet	adjoint
	Mme	Coranda Pierrehumbert	adjointe
Bureau du Conseil	MM.	Christophe Berthelet	président
		Denis Jotterand	vice-président
	Mme	Simona Korff	secrétaire du Bureau
Conseillères municipales	Mmes	Sylvie Barbat, Caroline Desbiolles, Paola Sanz Velasco, Ania Schwab	
Conseillers municipaux	MM.	Nicolas Baltassat, José Burgos, Enrico Castelli, Yannick Dupraz, David-Peter Lê, Didier Martin, Stéphane Morand	
Personnel communal	M.	Michel Vazquez	secrétaire général
<u>Absent-e-s excusé-e-s</u>	Mmes	Line Müller, Valérie Sella	conseillères municipales
	M.	Boris Aellen	conseiller municipal
	Mme	Emmanuelle Maia	procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2025
2. Communications du Bureau du Conseil
3. Communications de l'Exécutif
4. Rapports des commissions
5. Rapports des représentants au sein des commissions externes
6. Projet de [résolution](#) :
 - **2025-01** : [Demande de mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour réduire le trafic dans le village et opposition à la construction de l'autoroute Machilly-Thonon \(France\)](#)
7. Divers.

Le Président ouvre la séance à 20h15 et annonce les élus excusés.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 6 février 2025

Le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2025 est approuvé sans remarque, avec remerciements à son auteur.

2. Communications du Bureau du Conseil

Le Président indique que le Bureau n'a aucune communication particulière.

3. Communications de l'Exécutif

a) Vision territoriale transfrontalière (VTT) 2050

Le Maire annonce que le dépliant relatif à la VTT 2050, un document qui a été réalisé par tous les partenaires concernés par le territoire autant du côté suisse que français, le dossier ainsi que la brochure sont à la disposition des élus. Il donne lecture de la synthèse qui figure sur le dépliant : « Le Grand Genève est aujourd'hui une réalité concrète pour les personnes qui y habitent, s'y déplacent, y travaillent et le font vivre. Cependant, à l'heure de la crise écologique et malgré un environnement exceptionnel et attractif, ce territoire doit faire face à de nombreux défis. Pour y répondre durablement, les partenaires de l'agglomération ont élaboré une vision territoriale transfrontalière en concertation étroite avec les acteurs locaux et la population. Ce document inédit donne à voir ce à quoi pourrait ressembler le Grand Genève demain et dessine des pistes concrètes pour anticiper les difficultés à venir tout en garantissant un développement harmonieux du territoire. »

b) Demande d'autorisation de construire

Le Maire indique que l'autorisation de construire DD 336762 a été émise par l'OCT suite à une demande de la commune. Celle-ci concerne le carrefour Meinier/Combes/La Touvière, qui a fait l'objet de longues discussions avec l'État compte tenu des différents paramètres à prendre en compte (zone agricole, présence d'arbres, etc.). **Le Maire** s'appuie sur le plan projeté par Michel Vazquez pour présenter les propositions de l'OCT, à savoir la création d'un îlot central au croisement des routes du Carre-d'Aval/de Meinier et d'espaces pour les piétons, voire pour les cyclistes, sur les deux côtés de la route avec un revêtement différent afin de bien marquer cette traversée et d'inciter les automobilistes à la prudence.

c) Piste cyclable route de Compois

Marc Jaquet explique que compte tenu de la dangerosité du virage pour les cyclistes et les piétons, la commune avait alerté l'OCT et proposé l'installation d'un miroir dans l'angle, ce qui a été refusé. L'OCT propose un marquage au sol afin de signaler la présence de cyclistes et de piétons. Cette solution a été mise à l'enquête publique le 19 février 2025.

Yannick Dupraz relève que le bus s'immobilise dans le virage, faute de marquage au sol signalant l'arrêt.

Marc Jaquet, qui se demande pourquoi les chauffeurs n'ont pas fait remonter cette information, contactera les TPG.

d) Marché hebdomadaire

Comme annoncé dans le tout-ménage communal, M. Argand ne participe plus au marché depuis début mars. Cependant, d'autres personnes seraient peut-être intéressées à reprendre une activité au marché.

Caroline Desbiolles demande si cette activité serait proposée le jeudi après-midi.

Marc Jaquet indique que ce serait probablement le cas.

Denis Jotterand souhaiterait savoir s'il s'agit de producteurs de la région.

Marc Jaquet, qui répond par l'affirmative, ajoute que de son côté, le Fishcake remettra son activité fin mars, mais son successeur va en principe la poursuivre.

e) Cimetière

Les travaux du cimetière sont à bout touchant. Restent la barrière et quelques finitions sur le jardin du souvenir. Une petite verrée sera organisée sur place le 12 avril prochain en présence des mandataires, ce qui permettra de répondre aux questions des habitants.

Denis Jotterand demande s'il est prévu de rafraîchir le petit couvert situé au milieu.

Marc Jaquet répond que ces travaux n'étaient pas prévus dans le budget. Il reste quelques éléments, comme les plaques sur les côtés ou les petites fontaines, qui mériteraient un rafraîchissement. Ces détails seront réglés ultérieurement.

f) Achat de vaisselle et de petit mobilier

Suite à l'arrêt de la société *les Petites Cuillères*, la commune a racheté à un bon prix un peu de vaisselle et une vingtaine de tables rondes qui pourront être mises à la disposition des sociétés communales.

Sylvie Barbat demande si le service technique poncera ces tables, qui présentent des échardes.

Marc Jaquet prend note de cette demande.

Sylvie Barbat souhaiterait savoir si les tables seront gratuitement mises à la disposition des sociétés.

Marc Jaquet confirme que c'était l'idée, le seul problème étant de trouver des nappes adéquates.

g) CSR de Rouelbeau

Coranda Pierrehumbert annonce que la commune a reçu l'autorisation de construire concernant la transformation de l'éclairage des terrains de foot ; le délai référendaire échoira fin mars.

Il a été procédé à l'ouverture et à l'analyse des soumissions. Tant pour la réfection du terrain A que les lustreries, les mâts et l'électricité, les coûts sont inférieurs aux estimations, ce qui est une bonne nouvelle. Les adjudications seront confirmées et les travaux débiteront si possible pendant la première quinzaine d'avril.

h) Agenda

Coranda Pierrehumbert rappelle quelques dates :

- Samedi 15 mars : nuit de la chouette à la Touvière.
- Week-end du 5-6 avril : festival du film vert (FFV) à la Touvière (programmes à disposition à l'entrée de la salle).

Coranda Pierrehumbert transmet aux autorités sortantes les remerciements de Madame Gay-Balmaz qui souhaite également bonne chance à la nouvelle équipe qui sera élue prochainement.

4. Rapports des commissions

a) Bâtiments, Assainissement, Routes & Agriculture (BARA)

Christophe Berthelet donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie lundi dernier ; Marc Jaquet a déjà fait un point de situation sur le cimetière.

- Route de Bellebouche : la commune déposera une demande d'autorisation afin de faire un essai avec les poteaux (environ Fr. 6'000.-).
- Salle communale : la cuisine au sous-sol sera équipée d'un extracteur afin d'évacuer l'humidité et la buée qui se forment lors du lavage de la vaisselle en plastique (Fr. 8'000.-).

Marc Jaquet a déjà reçu une offre pour un extracteur de 120x120cm qui serait installé au-dessus de la machine à laver. Suite à sa demande, la société a proposé un extracteur de 140x140cm au même prix.

b) Cohésion sociale & Culture (COSC)

En l'absence de Valérie Sella, **Coranda Pierrehumbert** indique que la commission s'est réunie le 18 février, puis le 3 mars à l'endroit où se déroulera le repas des aînés. L'organisation de ce repas-sortie du 27 mars, dont le thème est Hollywood, occupe beaucoup la commission. Les inscriptions, qui ont été lancées, ont suscité un grand nombre de réponses.

Coranda Pierrehumbert remercie d'ores et déjà la commission qui se rendra sur place le matin tôt afin de décorer les lieux et d'organiser le tout.

c) Développement durable, Environnement & Communication (DEC)

Simona Korff annonce que la commission ne s'est pas réunie.

a) École, Jeunesse & Citoyenneté (EJC)

Nicolas Baltassat, qui remplaçait Ania Schwab lors de cette séance, donne lecture de son rapport.

Nous nous sommes réunis le lundi 10 mars.

- L'ordre du jour était essentiellement consacré à l'organisation des promotions scolaires qui auront lieu samedi 28 juin.
- L'équipe pédagogique de l'école et les élèves de 8P travaillent sur le choix du thème pour cette année.
- Nous avons choisi les cadeaux pour les promu·e·s.

- ☑ Afin de se mettre à l'abri d'une annulation de dernière minute comme l'année passée, la commission réfléchit à des planifications alternatives et réduites en cas de nécessité.
- ☑ Ce matin même, un nouvel arbre a été planté dans l'allée des 8P, en présence de nos autorités et des élèves concerné-e-s.
- ☑ Pour les personnes intéressées, demain à 19h à la salle polyvalente de Choulex se produira la pièce de théâtre « Nous », imaginée par des jeunes pour des jeunes, en partenariat avec Stop Suicide. Elle est gratuite et ouverte à toutes et tous.
- ☑ Enfin, la commission se réjouit de souper avec l'équipe pédagogique de l'école, mardi 8 avril.

b) Finances (FIN)

Enrico Castelli indique que la commission ne s'est pas réunie. Une séance pour étudier les comptes 2024 est prévue le 2 avril.

d) Manifestations, Sport & Évènements (MASE)

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La commission s'est réunie le 19 février.

- ☑ Lors de cette séance, nous avons commencé les préparatifs pour la fête du 1^{er} août. Cette année, celle-ci coïncide avec un vendredi soir ; les membres de la commission ont donc décidé de prolonger les festivités en musique, offrant ainsi aux habitants l'opportunité de profiter d'une soirée animée.
- ☑ D'autre part, une sous-commission a été mise en place pour l'organisation de la Fête de la pomme et du terroir, qui se tiendra le dimanche 21 septembre. Pour rappel, cette manifestation met à l'honneur les produits du terroir en faisant appel aux artisans de notre commune, ainsi qu'aux sociétés.

Une séance de préparation aura lieu le lundi 14 avril à 19h.

5. Rapports des représentants au sein des commissions externes

a) FIM (Fondation Immobilière de Meinier)

Enrico Castelli annonce que le Conseil de Fondation ne s'est pas réuni ; la prochaine séance est prévue le 18 mars 2025. Il n'a pas d'information particulière concernant le futur quartier de la poste.

Le Maire précise que le budget est respecté.

b) FITIAP (Fondation de la Pallanterie)

Enrico Castelli donne lecture de son rapport, qui concerne les séances du 27 novembre 2024 et du 29 janvier 2025.

Au cours de ces deux séances, les sujets suivants ont été principalement traités :

- Les travaux sur une façade du bâtiment P6 ont été achevés et ont permis de résoudre la problématique d'infiltration d'eau.
- Une analyse de la toiture du bâtiment P9, gorgée d'eau, a révélé que ce dernier n'était plus conforme aux normes en vigueur et nécessite un remplacement complet. Le montant des travaux de réfection est estimé à plus de Fr. 1'000'000.-, dont Fr. 100'000.- à charge de la Fondation.

- Après plusieurs mois et même années d'attente et de discussions, le Cercle des Agriculteurs a reçu un courrier d'approbation de la FTI autorisant le Cercle à développer son projet d'agrandissement dans la zone industrielle. Outre le projet lui-même, se pose désormais la question d'une relocalisation temporaire du Cercle pendant les travaux.
- Le Conseil discute de l'opportunité d'octroyer des subventions et/ou des prêts à des taux avantageux pour soutenir des mesures dans le domaine énergétique dans les futurs bâtiments de la Pallanterie-Sud. Le principe est approuvé et les modalités seront précisées ultérieurement.
- La Commune de Collonge-Bellerive étudie l'implantation d'une école provisoire dans la zone de la Pallanterie. En effet, la commune doit rénover et agrandir deux écoles. Les travaux seront réalisés en deux temps, une école après l'autre, sur une période de douze ans environ. La variante envisagée, soit celle de procéder aux travaux par étapes en maintenant les élèves sur place n'est plus envisageable. Dès lors, la commune a mandaté un bureau spécialisé pour déterminer les sites d'implantation possibles pour la construction d'une école provisoire, laquelle accueillerait les élèves le temps des travaux : la commune envisage la Pallanterie-Sud. La Fondation pourrait bénéficier du projet en récupérant un bâtiment pérenne et convertible en locaux artisanaux conformes à la zone. Cependant, la question de principe de l'implantation d'une école doit encore être discutée par le Conseil de Fondation, la Commune de Meinier ayant émis quelques doutes sur l'implantation d'une école dans une telle zone (sécurité, circulation, adéquation avec la zone).

Le Maire précise que selon les informations qu'il a reçues, la FTI n'autorisera jamais l'implantation d'une école primaire dans une zone industrielle. Sur le principe, il se pose une autre question, à savoir que selon l'étude réalisée par la FTI, 260 entreprises cherchent des terrains industriels ou artisanaux. Or les terrains de la Pallanterie pourraient rapidement répondre à une partie de ces besoins. Installer une école primaire pendant douze ans signifierait sacrifier une parcelle par rapport à son utilité première, à savoir de la zone industrielle et artisanale. Par exemple l'entreprise Pradervand a écrit à toutes les communes, car elle cherche un espace pour accueillir prochainement ses bennes, ses containers et ses camions. En attendant que quelque chose se fasse sur cette parcelle, qui est normalement la dernière qui devrait être développée, l'entreprise Pradervand pourrait louer celle-ci. Cette solution répondrait au besoin de cette grosse entreprise, dont l'utilité est reconnue par toutes les communes de la région, de quitter la zone agricole pour une zone industrielle et artisanale.

Enrico Castelli abonde dans le sens du Maire. La Commune de Collonge-Bellerive devra revenir avec des éléments factuels et chiffrés afin que le Conseil puisse se prononcer sur le principe.

Le Président souligne qu'une école primaire n'a rien à faire dans une zone industrielle et artisanale ; Meinier n'est pas l'extension de Collonge-Bellerive.

Enrico Castelli précise que cette parcelle ne se trouve pas à proximité immédiate des entreprises. Mais on peut s'interroger si ce serait bien la meilleure solution.

Coranda Pierrehumbert ajoute que cette parcelle, bien que non prioritaire dans le développement de la zone, pourrait au besoin être développée rapidement. Ne pas la bloquer pendant douze ans offrirait donc une opportunité. Elle rejoint donc complètement l'avis du Maire.

Enrico Castelli reprend la lecture de son rapport.

- Les échanges entre la Fondation, Serrurerie 2000, la société Previgest SA et la Poste se poursuivent, notamment sur les modalités d'intégration du centre de tri de la Poste au rez inférieur du futur bâtiment. Les contraintes techniques liées à la chaîne d'approvisionnement de la Poste sont particulièrement complexes et nécessitent des vérifications.
- Le groupe Konstructa a déposé sa demande en autorisation de construire le 27 novembre 2024. La Commune de Meinier a rendu un préavis favorable sans commentaire ni réserve le 3 janvier 2025.

La Fondation, pour sa part, déposera un préavis en reprenant notamment des points importants abordés lors des séances de travail avec le groupe Konstructa, à savoir :

- Amélioration d'une partie de la façade Est et du matériau estimé peu qualitatif choisi pour cette dernière.
- Consultation de la Fondation sur les façades dans leur ensemble ainsi que sur le choix des matériaux qui les composent.
- Cohérence architecturale avec le projet mitoyen du Cercle.
- Développement d'un système de chauffage et de refroidissement conforme à la politique énergétique ambitieuse adoptée par la Fondation.

Coranda Pierrehumbert annonce que Jérôme Ponti a démissionné du comité de la FITIAP. Il a été remplacé par Francine de Planta.

c) Fanfare

Enrico Castelli annonce deux dates à retenir. La première est le samedi 29 mars, avec la Fête des 50 ans de l'APEM qui sera ouverte par un concert de l'école de musique et sa jeune troupe dite « Les Enfants Terribles ». La seconde est le samedi 10 mai, avec le concert annuel de la Fanfare.

d) Groupement du CSR (Centre sportif de Rouelbeau)

José Burgos donne lecture de son rapport.

Les comptes 2024 du GICSR ont été présentés.

Le délai référendaire quant à la transformation du terrain A et la pose d'un nouvel éclairage est terminé ; aucun recours n'a été présenté. Le retour des soumissions ont eu lieu début mars et les travaux devraient démarrer d'ici à fin avril pour une durée approximative de quatre mois.

M. Marc Michela rencontrera Mme Gerber, mandataire pour la commune de Meinier pour le chauffage, afin de connaître d'éventuelles pistes d'économies d'énergie des bâtiments du CSR.

M. André Nasel, Président du Tennis Club de Meinier, est revenu sur l'état des murs du local technique du tennis, qui sont en piteux état. Une offre sera demandée pour un assainissement des murs.

José Burgos attire l'attention sur le fait que plusieurs personnes ont déjà chuté en manquant la marche de la terrasse du restaurant côté terrain A. La voirie sera approchée pour une éventuelle pose d'une bande réfléchissante afin de signaler cette marche.

e) **GIPE** (Groupement intercommunal de la Petite enfance de Gy, Jussy, Meinier et Presinge)

Nicolas Baltassat indique que le GIPE ne s'est pas réuni.

Le Maire ajoute qu'un processus de recrutement pour remplacer la secrétaire-comptable, qui cessera ses activités le 31 août, est en cours. Les 28 candidatures reçues seront étudiées.

f) **Communes-École**

Paola Sanz Velasco annonce que le comité de Communes-École se réunira le 14 mai 2025.

g) **Pompiers**

Sylvie Barbat donne lecture de son rapport.

La compagnie a accueilli un nouveau sapeur, Christophe Schnepf, intégré le 1^{er} février. Toutefois, quatre démissions ont été enregistrées ; il s'agit des sapeurs Thomas Carreira, Boris Balli, Mathieu Dellasala et Déborah Dumonal.

La CP36 a reçu six nouveaux appareils respiratoires Dräger, plus adaptés et compatibles avec ceux des communes de Gy et de Jussy. Cela facilite les interventions conjointes.

Pour finir, le 15 février, un exercice sur les premiers secours a permis aux participants de renouveler leur certification BLS-AED.

6. **Projet de résolution**

- **2025-01** : [Demande de mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour réduire le trafic dans le village et opposition à la construction de l'autoroute Machilly-Thonon \(France\)](#)

Le Maire rappelle que c'est à travers Meinier que les véhicules qui viennent de Veigy, La Renfile, Monniaz, voire de Cara, circulent. L'autoroute Machilly-Thonon, qui devrait normalement se développer le long des Voirons, provoquera une augmentation importante du trafic journalier. Sans forcément être contre cette 2x2 voies, la question est la suivante : quelles sont les mesures que la France et la Suisse mènent conjointement pour dévier ce trafic sur les grands axes ou pour limiter les entrées par les petites douanes afin que la problématique de Soral ne se reproduise pas à Meinier ? La douane de Cara sera bientôt fermée par une barrière et celle de Gy l'est déjà la nuit. Mais il faudrait mettre en place des mesures dissuasives le matin afin de diriger le trafic vers la route de Thonon pour que les véhicules ne se dispersent pas dans les villages tant suisses que français situés le long de la frontière. Ces flux posent également des problèmes pour la mobilité douce, car les cyclistes qui empruntent ces petites routes pas toujours très éclairées se retrouvent très souvent à côtoyer des camions, camionnettes et voitures. Si elle était acceptée, la résolution 2025-01 serait transmise au Conseil d'État, aux différentes autorités de France voisine et à la Confédération, le but étant que les communes de la région prennent position en signifiant leur mécontentement par rapport à ce qui est actuellement proposé.

Les autorités de Jussy, Puplinge, Presinge, Meinier et Gy sont toutes favorables à cette résolution. De plus, un avocat a été mandaté au niveau français pour défendre les intérêts des petites communes frontalières par rapport à cette 2x2 voies.

L'Exécutif soumet au vote du Conseil municipal la présente résolution pour que, si cette autoroute voit le jour – ce qui est fort probable, le trafic supplémentaire ainsi engendré ne pèjore pas les petites routes et l'entrée en Suisse par les petites douanes, mais que des solutions soient proposées au travers des grands axes.

Yannick Dupraz rappelle qu'avec le Léman Express, un développement de la voie ferrée était prévu jusqu'à Thonon. Pourquoi ne pas mettre d'abord l'énergie sur la voie ferrée plutôt que sur l'autoroute ? Car cette solution était censée éviter que les gens prennent leur voiture.

Le Maire indique que faute de budget, la voie ferrée n'est pas une priorité pour les Français. La mobilité au sens large inclut différents projets : BHNS (bus à haut niveau de service), développement des P+R en France voisine, etc. Mais le Léman Express est déjà saturé (80'000 passagers au lieu des 50'000 escomptés au départ). Il faudrait doubler les voies entre Annemasse et Thonon, ce qui prendra plusieurs années, utiliser des rames plus longues, mais certains quais seront trop courts pour les accueillir, et des véhicules à deux étages, mais certains tunnels ne sont pas assez hauts. La 2x2 voies, un projet privé qui devrait voir le jour dans une dizaine d'années, aura un impact très important sur Genève. Les communes frontalières françaises étaient elles aussi prêtes à faire front, car avant de passer en Suisse, les véhicules transiteront d'abord par leurs villages. Mais la société EIFFAGE, qui a reçu la concession, propose de développer en parallèle des aménagements et des infrastructures sur leurs territoires.

Le Maire souligne l'importance que les communes suisses réagissent, car il y aurait des moyens de rediriger ces flux sur d'autres axes plus importants que dans les petits villages.

Le Président pense que cette résolution a très peu de chances d'influencer un projet français. De plus, la circulation est actuellement catastrophique sur Genève. Et avec les travaux sur les routes de Thonon et de Jussy, tout le monde passe par Meinier en ce moment.

Paola Sanz Velasco indique que la loi H1 21 (Loi pour une mobilité cohérence et équilibrée, LMCE) sert déjà de référence. Qu'est-ce que l'Exécutif pourrait amener ou faire concrètement ? Et pourquoi engager un avocat français ?

Le Maire répond que la concession a été octroyée à l'EIFFAGE par le Premier ministre français, les dossiers de cette importance étant traités par Paris. Dans le cas où le Conseil municipal acceptait cette résolution, l'Exécutif écrirait notamment au Conseil d'État pour qu'une étude significative soit réalisée sur la gestion de ces flux au niveau des petites douanes. Les communes d'Arve et Lac ont participé à plusieurs séances avec Pierre Maudet, qui réfléchit avec ses services à des solutions. Mais pour les douanes, les seules solutions dissuasives sont : barrières, horaires, feux de circulation, covoiturage.

Coranda Pierrehumbert rappelle que ces discussions au niveau transfrontalier durent depuis un certain temps. Les autorités ont été consultées à propos de la 2x2 voies. Les communes et le Conseil d'État ont donné un préavis défavorable. Mais les autorités françaises ont passé outre. Cette action auprès du Premier ministre au travers d'un avocat français rassemble les communes et le Conseil d'État. Les autorités travaillent en même temps sur différents plans : réflexion, concertation, action juridique. **Coranda Pierrehumbert** pense que cette action est nécessaire aujourd'hui.

Enrico Castelli, qui ne votera pas cette résolution s'agissant d'une prise de position orientée politiquement, trouverait judicieux d'avoir une discussion en amont et une information préalable soit au sein du Conseil municipal, soit au sein d'une commission. Car une telle prise de position n'est pas complètement anodine à l'égard des autres communes, du canton et de l'État français. De plus, il s'inquiète des coûts que cette procédure, y compris par voie juridique, pourrait engendrer pour Meinier qui a voté un budget 2025 négatif. Sans compter la baisse d'impôts votée par le peuple genevois, dont les conséquences sont incertaines pour les finances communales. Est-il bien raisonnable de se lancer dans des procédures dont l'issue est malheureusement tout aussi incertaine ? Enfin, le projet combine deux problématiques, certes liées mais quand même distinctes, à savoir l'opposition à la construction de l'autoroute Machilly-Thonon et une demande de mise en œuvre de mesures d'accompagnements afin de

réduire le trafic. Or les problématiques de trafic ne sont pas nouvelles et il y aurait des choses à faire. Quant à l'autoroute, s'il peut comprendre l'opposition de principe, il s'interroge sur la pertinence et la portée du texte. Une entité communale suisse est-elle légitime à contester par toutes voies utiles une décision souveraine de l'État français ? Il en doute sérieusement. Il a le sentiment que l'opposition à la 2x2 voies est plus un prétexte pour amener de gré ou de force le sujet de la mobilité, et plus particulièrement une certaine vision de la mobilité.

Le Maire, qui ne partage pas cet avis, constate que les communes françaises ont les mêmes soucis que les genevoises. Mais au contraire de la Suisse, l'aménagement du territoire est très centralisé, en France. C'est aussi la qualité de vie de la région que les autorités souhaiteraient préserver en évitant que les routes des villages alentour deviennent des aspirateurs à voitures. Sans compter que ces infrastructures ne sont pas adaptées pour ce genre de trafic. Connecter l'autoroute Machilly-Thonon à celle de Chamonix, par exemple, éviterait que les voitures traversent les villages. La position d'Enrico Castelli étonne **le Maire**, car cette résolution n'est pas dirigée contre les Français ni les autoroutes. Mais il est aussi de la responsabilité des autorités communales de préserver la qualité de vie des villages. Le coût de la démarche juridique s'élève à Fr. 200.- par commune ; l'avocat écrira au gouvernement français au nom des communes de la région et de la Ville de Genève afin de signifier leur préoccupation par rapport à cette circulation envahissante.

Marc Jaquet, qui peine lui aussi à comprendre la remarque d'Enrico Castelli, indique que les communes les plus impactées, à savoir Jussy, Presinge, Puplinge et Gy, demandent aux communes un peu moins impactées comme Meinier de jouer le jeu de la solidarité.

Simona Korff souligne qu'il y aura un impact sur les communes avoisinantes et sur Meinier puisque, comme le dit l'adage, « si on sème des routes, on récolte des voitures ». Il faudrait avoir une vision à long terme. La Ville de Genève s'est opposée à cette autoroute qui va à l'encontre des mesures prises au niveau local, comme la collaboration franco-suisse pour le Léman Express qui était tout à fait inédite et unique. Les objectifs étaient de 50'000 passagers en cinq ans. Ceux-ci sont désormais de 80'000. La solution pour ne plus avoir d'engorgements et de voitures, c'est le transfert modal, quel qu'il soit. Et ce n'est pas un discours politique. Les impacts de cette 2x2 voies seront à la frontière et à Meinier. Cette résolution serait non seulement une décision solidaire, mais aussi une vision à long terme pour les générations suivantes.

Yannick Dupraz rappelle que les Maires français avaient, à l'époque, soulevé les mêmes arguments concernant l'autoroute qui devait traverser la Seymaz. S'il faut de l'audace pour construire une autoroute, il faut aussi avoir de l'audace pour s'opposer à des projets mal ficelés.

José Burgos pense que globalement, tous les habitants du Grand Genève sont conscients à différents degrés de l'importance de mieux et moins consommer. Mais il n'y a pas de solution miracle aujourd'hui. On continue, sur le Grand Genève, à engager des gens qui viennent de plus en plus loin et qui passent plus de temps en transport. La 2x2 voies répond sans doute à un besoin. Que l'on veuille orienter les véhicules sur d'autres axes, construire des P+R et développer l'offre de transports publics, c'est logique. Mais le problème est insoluble. Et il faudrait aussi penser à toutes ces personnes qui font quotidiennement une heure et demie à deux heures de trajet, quel que soit leur mode de transport.

Coranda Pierrehumbert indique que d'un point de vue communal, il ne s'agit pas de soutenir une vision politique, un parti, une personne. Genève a la chance d'avoir depuis de nombreuses législatures des autorités qui ont l'ambition d'améliorer la mobilité qui ne cesse d'augmenter. Car même si le nombre de voitures par milliers d'habitants est en diminution, la circulation est toujours aussi importante sur les routes. Le territoire cantonal est imbriqué dans le territoire

français ; les autorités doivent donc composer avec la mobilité transfrontalière. Lorsque des collaborations transfrontalières sont possibles et que des fonds peuvent être investis par la Confédération dans des infrastructures permettant au Grand Genève de se développer, tout le monde est d'accord. Mais par rapport à une infrastructure privée de type 2x2 voies qui aurait un impact sur la région et toute la stratégie de mobilité cantonale, plus personne ne tient compte de l'avis des Genevois. **Coranda Pierrehumbert** trouve que c'est le devoir des autorités communales de s'exprimer et de se manifester pour demander des mesures d'accompagnement qui permettraient de rendre cette autoroute acceptable pour les petites communes qui subiront cette circulation. Les autorités meynites ne peuvent pas juste fermer les yeux et se résigner. Elles doivent au moins se manifester et se montrer solidaires avec les autres communes et le canton en vue d'essayer d'imposer un dialogue et une considération par rapport à leurs préoccupations. Elle invite donc le Conseil municipal à voter favorablement cette résolution.

En l'absence d'autre remarque ou question, **le Président** propose de passer au vote.

- ▶ **Le Conseil vote et refuse la résolution par 6 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents (résolution votée en annexe).**

7. Divers

Néant.

Plus personne ne demandant la parole, **le Président** lève la séance à 21h35.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 10 avril 2025 à 20h15

La Secrétaire
du Bureau du Conseil Municipal

Le Président
du Conseil Municipal

.....
Simona Korff

.....
Christophe Berthelet

Annexe : Résolution votée

Meinier, le 10 avril 2025/em



Meinier

Législature 2020-2025
Résolution n° 2025-01
Séance du Conseil municipal du 13 mars 2025
p. 1/1

Résolution n° 2025-01

Demande de mise en œuvre de mesures d'accompagnement pour réduire le trafic dans le village et opposition à la construction de l'autoroute Machilly-Thonon (France)

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le 14 octobre dernier, le Premier Ministre français a déclaré d'utilité publique la construction d'une autoroute entre Machilly et Thonon. Cette infrastructure est difficilement conciliable avec les principes du développement durable et constitue un enjeu important pour l'environnement en particulier de notre commune, avec une augmentation significative du trafic individuel, sans mesure d'accompagnement prévue actuellement.

Selon les documents établis par les autorités françaises, 42% des véhicules empruntant la nouvelle infrastructure auront pour destination ou point de départ le canton de Genève. L'étude réalisée par les autorités françaises fait ressortir une forte augmentation du nombre de véhicules entre Genève et Thonon de l'ordre de 29% de trafic supplémentaire généré par une infrastructure autoroutière. Une prévision de 2'796 véhicules supplémentaires est prévue par les douanes du pied des Voirons. Il est estimé que, du simple fait de la construction de l'autoroute, un flot très important de voitures supplémentaires circuleraient quotidiennement depuis la frontière voisine, avec des conséquences directes sur le report de trafic qui sera engendré dans la région, notamment en direction et/ou à travers le territoire de notre commune.

Nous sommes particulièrement concernés car Meinier borde en deuxième rideau les villages français et suisses situés sur la frontière du projet contesté. La santé des habitants de notre commune serait fortement impactée, la sécurité des piétons et des cyclistes mise en péril.

Il convient de relever que nous contestons un certain nombre d'évaluations, vu les incohérences relevées. Les chiffres sont certainement sous-estimés. L'augmentation de la mobilité transfrontalière aggravera encore ces projections.

À cette augmentation viendrait s'ajouter le trafic supplémentaire induit par l'autoroute prévue, en particulier si aucune mesure d'accompagnement n'est mise en œuvre.

Considérant :

Le plan directeur communal ;

Les objectifs de la loi H1.21 « pour une mobilité cohérente et équilibrée » validée en votation le 5 juin 2016 ;

Les objectifs de développement durable ;

Le refus d'élargissement de certaines autoroutes selon la votation du 24 novembre 2024 et celle de la majorité des électeurs de Meinier lors de la votation du 5 juin 2016, acceptant le contreprojet pour une mobilité cohérente et équilibrée ;

La saturation des trains du LEX et la difficulté à obtenir des autorités françaises un développement de l'offre ;

La forte augmentation du trafic de transit dans la commune mais aussi dans les environs ;

Inquiets quant à la mise en service de l'autoroute entre Machilly et Thonon, laquelle va générer une hausse significative du trafic individuel, entre l'agglomération de Thonon et Genève, estimée à 29%, et une baisse de l'attractivité des trains du LEX ;

Constatant que la grande majorité des routes du réseau secondaire sont dépourvues de tout trottoir ou piste cyclable alors que ces routes sont et seront toujours plus empruntées ;

Tenant compte des soucis légitimes de sécurité et de protection de l'environnement ;

Vu le dépassement régulier des taux de pollution admissibles ;

Vu les nombreuses séances « petites douanes » tenues ces dernières années dans la région, sans aucun résultat satisfaisant ;

Sur proposition de l'exécutif

**Le Conseil municipal décide à la majorité simple
par 6 voix pour, 7 voix contre et 0 abstention sur 13 CM présents**

1. De demander que soient mises en œuvre des mesures d'accompagnement pour réduire le trafic de transit dans le village, en prenant des mesures efficaces et dissuasives comme la fermeture des douanes, en particulier aux heures de pointe, ou obliger au covoiturage ;
2. De rappeler au canton sa responsabilité dans la gestion des routes cantonales et qu'il lui appartient de les sécuriser en y créant des trottoirs et des pistes cyclables actuellement manquantes ;
3. De demander aux autorités compétentes de développer les transports publics transfrontaliers performants, des itinéraires de mobilité douce sécurisés reliant Genève à la France voisine et la réalisation de P+R en France à proximité de la frontière ;
4. D'inviter le Maire ou le Conseil administratif à agir par toute voie utile, y compris juridique, ceci tant auprès des tribunaux suisses que français, pour défendre les intérêts des habitantes et habitants de la commune, en particulier à s'opposer à la construction de l'autoroute Machilly-Thonon.

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes (LAC) – Seuls des procès-verbaux approuvés sont le cas échéant communiqués au public en application de la loi sur l'information du public, l'accès aux documents et la protection des données personnelles, du 5 octobre 2001.

Art. 28, al. 2 de la LAC, pour les délibérations – L'affichage indique le dernier jour du délai pour la demande de référendum et rappelle aux électeurs le droit qu'ils ont de prendre connaissance du texte complet des délibérations, des plans d'affectation du sol, ainsi que les horaires et le lieu où ils peuvent être consultés.

Meinier, le 14 mars 2025

Le Président du Conseil municipal
Christophe Berthelet